

Assurance TOUS RISQUES SAUF

Document d'information relatif à un produit d'assurance

Compagnie: Allianz Insurance Luxembourg

Produit: TOUS RISQUES SAUF

Cette Fiche d'information est uniquement destinée à présenter un résumé des principales garanties et exclusions du produit proposé. Cette fiche ne constitue en aucune manière une étude personnalisée destinée à répondre à vos besoins individuels.

Pour obtenir une offre personnalisée, adaptée à vos besoins spécifiques, vous pouvez prendre contact avec l'un de nos intermédiaires.

Les informations précontractuelles et contractuelles complètes vous seront communiquées lors de l'étude de votre demande de souscription.

Quel est ce type d'assurance ?

Assurance couvrant les dommages causés aux biens de l'entreprise assurée et les pertes d'exploitation subies à la suite d'un sinistre.



Qu'est-ce qui est assuré?

Garantie de base

- ✓ Dégâts matériels aux biens assurés ou disparition de ces biens, dus à un événement soudain et non prévisible ou irrésistible, suite à un péril non exclu.

Garanties Optionnelles

- ✓ Chômage immobilier,
- ✓ Frais de déblai,
- ✓ Recours des locataires et occupants,
- ✓ Recours des tiers,
- ✓ Pertes d'exploitation,
- ✓ Interdiction d'accès,
- ✓ Carence de fournisseurs,
- ✓ Carence des clients,
- ✓ Salaire hebdomadaire garanti,
- ✓ Frais supplémentaires additionnels,
- ✓ Inondation,
- ✓ Tremblement de terre,
- ✓ Risque électrique – Bris de machines,
- ✓ Bris de matériel électronique, bureautique et informatique,
- ✓ Transport,
- ✓ Vol.



Qu'est-ce qui n'est pas assuré?

- ✗ Dommages causés intentionnellement,
- ✗ Guerre civile ou étrangère, attentats,
- ✗ Combustible, produit ou déchet radioactifs, armes ou engins nucléaires,
- ✗ Dommages causés par l'amiante, les organismes génétiquement modifiés, les champs électromagnétiques et l'encéphalopathie spongiforme transmissible,
- ✗ E-Risk,
- ✗ Exclusions spécifiques à chaque garantie mentionnées dans les conditions générales et les conditions particulières.



Y a-t-il des exclusions à la couverture?

- ! Déchéance (non garantie) en cas de non-respect des obligations contractuelles.
- ! Garanties limitées aux montants mentionnés aux conditions générales et particulières ; ces montants sont fonction de la garantie, du bien endommagé, de la nature des dommages et/ou de la formule souscrite
- ! Franchise : dans les cas mentionnés aux conditions particulières.



Où suis-je couvert ?

- A la situation indiquée aux conditions particulières.



Quelles sont mes obligations ?

- Payer la prime
- Déclarer à la souscription du contrat tous les éléments relatifs au risque à assurer
- Déclarer en cours de contrat toute modification durable et sensible de circonstances qui peuvent avoir un impact sur le risque de survenance d'un évènement assuré
- Respecter les mesures de prévention mentionnées aux conditions générales et particulières du contrat
- En cas de sinistre, adresser la déclaration au plus tard 8 jours après sa survenance, répondre aux demandes et directives de la compagnie et s'abstenir de toute prise de position sans son accord préalable



Quand et comment puis-je payer ?

- A chaque échéance. Possibilité de payer annuellement, semestriellement, trimestriellement ou mensuellement (avec domiciliation dans ce dernier cas).
- Paiement par domiciliation ou par virement bancaire
- Des frais peuvent être facturés en cas de paiement périodique



Quand la couverture prend cours et se termine ?

- Prise d'effet à la date mentionnée aux conditions particulières.
- Durée mentionnée aux conditions particulières. A la fin de sa durée initiale, le contrat est reconduit d'année en année sauf résiliation par la compagnie ou le preneur d'assurance.



Comment puis-je résilier le contrat ?

- Par lettre recommandée à la poste
- Par exploit d'huissier
- Par remise de la lettre de résiliation à son destinataire contre récépissé